

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 304

4 février 2016

SOMMAIRE

A.I.B. (Associated Insurance Brokers) Luxembourg S.A.	14564	Gurman S.à r.l.	14550
ALM Group	14552	Hipoteca XXXVIII Lux S.à r.l.	14578
AZ Patrimonia S.à r.l.	14562	Home Health Products S.à r.l.	14547
CEP II Top Luxco	14553	Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l.	14547
Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.	14555	Ikarlux S.à r.l.	14551
Development Finnish Feeder III S.C.A.	14559	Immobilière de Moesdorf S.A.	14547
Eagle Opportunities S.C.S.	14592	IMMOBILIERE Henri WEISS s.à r.l.	14547
Gallion International Holding S.A.	14548	IMMO K S.à r.l.	14551
Garage Carrosserie Grondhaff Sàrl	14548	Immovina Invest S.A.	14547
Garage Simon S.A.	14548	Infra-Invest	14552
Garamond S.A.	14548	Infrastructure PPP Africa Management S.A.	14551
General Investments S.A.	14549	Inowatio S.à r.l.	14551
GenixWorks	14550	InPro Licensing S.à r.l.	14550
German Care Services Enterprise S.à r.l.	14546	Integro Finance Europe S.à r.l.	14551
Giochi Preziosi Lussemburgo S.A.	14549	International Branding et Marketing S.A. ...	14551
Glancia S.A.	14546	Inventa (Luxembourg) S.A.	14550
Glancia S.A.	14550	Itrosa S.A.	14552
Goplan Services	14549	Kif Logo S.à r.l.	14569
Gousseller-Stuff Sàrl	14549	Luxlion Investment S.A.	14586
Grant Thornton Lux Audit	14549	Rohtak Holding S.A.- SPF	14546
Greenclean Concept SA	14552	Secu-Tech S.à r.l.	14546
Groupamat S.A.	14552	Société de développement AGORA s.à r.l. et Cie	14546
GSCP Sigma (Lux) S.à r.l.	14548		

Secu-Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 179.844.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015203105/9.

(150227653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Société de développement AGORA s.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 3, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 78.127.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015203085/9.

(150228181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Rohtak Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 68.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROHTAK HOLDING S.A.-SPF

Référence de publication: 2015203053/10.

(150227520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

German Care Services Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 155.688.

RECTIFICATIF

La présente mention remplace la version déposée le 25/11/2015 L150212697 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015202565/15.

(150228258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Glancia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 123.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLANCIA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015202584/11.

(150227275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Home Health Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 12, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015202616/12.

(150227531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.131.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015202617/12.

(150228166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Immovina Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 77.168.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202681/10.

(150227349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

IMMOBILIERE Henri WEISS s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 72, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202680/10.

(150227800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Immobilier de Moesdorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 42.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202679/10.

(150227764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

GSCP Sigma (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.911.912,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.512.

—
Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, acte publié au mémorial C n° 2609

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP Sigma (Lux) S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015202603/14.

(150228118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Garage Carrosserie Grondhaff Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6360 Grundhof, 3, rue de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 145.631.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202576/10.

(150227566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Garage Simon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9201 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.439.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202577/10.

(150227568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Garamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.032.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARAMOND S.A.

Référence de publication: 2015202578/10.

(150227135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Gallion International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 72.129.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202575/10.

(150226044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Grant Thornton Lux Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, Pafébruch.

R.C.S. Luxembourg B 183.652.

Dépôt rectificatif (L150224150)

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015202572/12.

(150227336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

General Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.628.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2015202579/12.

(150227103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.180.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202582/10.

(150227062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Goplan Services, Société Anonyme.

Siège social: L-9654 Grümelscheid, 39, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015202595/10.

(150227667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Gousseller-Stuff Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 86, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 185.525.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202596/10.

(150228198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Glancia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.
R.C.S. Luxembourg B 123.607.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLANCIA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015202585/11.

(150227279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

GenixWorks, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 95.224.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015202564/11.

(150227422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Gurman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4430 Belvaux, 2, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202605/10.

(150228089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Inventa (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 57.196.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015202673/11.

(150227419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

InPro Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour InPro Licensing S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015202674/11.

(150227210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Ikarlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 26-27, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 71.778.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202676/9.

(150227621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Infrastructure PPP Africa Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202664/9.

(150227594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Inowatio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 13, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 144.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202665/9.

(150227280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Integro Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 118.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202667/9.

(150228086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

IMMO K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss.

R.C.S. Luxembourg B 150.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202678/9.

(150227127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

International Branding et Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202685/9.

(150227878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Groupamat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 89.027.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202600/10.

(150227635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Greenclean Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 154.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015202598/10.

(150227668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Itrosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 56.222.

Rectificatif du dépôt numéro L150222783 déposé le 09/12/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202700/10.

(150228125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Infra-Invest, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.517.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 135.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202663/10.

(150228033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

ALM Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 161.166.

Concerne dépôt L150123421

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 05 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015190730/14.

(150213547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.930.975,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.018.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CARLYLE EUROPE PARTNERS II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, with its general partner's principal place of business at 1001 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C., USA, registered under number LP8460,

here represented by Ms. Laetitia Piscione, employee, with professional address at 2 Avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal ("CEP II LP").

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as the sole shareholder of CEP II Top Luxco S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue, 4th floor, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.018 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg dated September 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1102 dated October 23, 2003, and which bylaws have been last amended by a deed of Me Jean-Paul Meyers dated December 31, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 509 dated February 24, 2015.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to (i) acknowledge that the Company redeems twelve thousand eight hundred thirty three (12,833) Class L, four thousand nine hundred fifty (4,950) Class R and thirty three thousand six hundred sixty nine (33,669) Class S ordinary shares and (ii) decrease the share capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty six thousand three hundred Euros (EUR 1,286,300.-) so as to bring it from its current amount of eight million two hundred seventeen thousand two hundred seventy five Euros (EUR 8,217,275.-) down to six million nine hundred thirty thousand nine hundred seventy five Euros (EUR 6,930,975) by cancellation of fifty one thousand four hundred fifty two (51,452) shelf held ordinary shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each, as detailed below:

- Twelve thousand eight hundred thirty three (12,833) Class L ordinary shares;
- Four thousand nine hundred fifty (4,950) Class R ordinary shares;
- Thirty three thousand six hundred sixty nine (33,669) Class S ordinary shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves reduce the legal reserve associated to the cancelled shares for an aggregate amount of one hundred twenty eight thousand six hundred thirty Euros (EUR 128,630.-) corresponding to the legal reserve associated to the cancelled shares as follows:

- an amount of thirty two thousand eighty two Euros and fifty Cents (EUR 32,082.50) associated to the Class L ordinary shares;
- an amount of twelve thousand three hundred seventy five Euros (EUR 12,375.-) associated to the Class R ordinary shares;
- an amount of eighty four thousand one hundred seventy two Euros and fifty Cents (EUR 84,172.50) associated to the Class S ordinary shares.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of incorporation of the company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's shares capital is set at six million nine hundred thirty thousand nine hundred seventy five Euros (EUR 6,930,975) represented by two hundred seventy seven thousand two hundred thirty nine (277,239) shares, as follows:

- thirty three (33) Class A ordinary shares;
- seventy five thousand three hundred fourteen (75,314) Class K ordinary shares;
- forty eight thousand eight hundred seventy eight (48,878) Class N ordinary shares;
- seventy two thousand six hundred thirteen (72,613) Class O ordinary shares;

- seventy eight thousand nine hundred ninety three (78,993) Class P ordinary shares;
 - one thousand four hundred eight (1,408) Class R ordinary shares
- All with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to grant authorization to any one manager of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above decrease of capital of the company in the shareholder's register of the Company and to proceed to any necessary payment out of the legal reserve of the Company.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CARLYLE EUROPE PARTNERS II L.P., un limited partnership existant sous les lois d'Angleterre, dont le general partner a son siège social à 1001, Pennsylvania Avenue, Washington, D.C., USA, enregistré sous le numéro LP8460,

ici représenté par Mme Laetitia Piscione, employée, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé («CEP II LP»).

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agit en tant qu'associé unique de CEP II Top Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.018 (la «Société»), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 23 octobre 2003 sous le numéro 1102, et dont les statuts ont été en dernier modifiés par un acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, en date du 31 décembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 24 février 2015 sous le numéro 509.

Le comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de (i) prendre acte que la Société a racheté douze mille huit cent trente-trois (12.833) parts sociales ordinaires de catégorie L, quatre mille neuf cent cinquante (4.950) parts sociales ordinaires de catégorie R, et trente-trois mille six cent soixante-neuf (33.669) parts sociales ordinaires de catégorie S et (ii) réduire le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-six mille trois cents Euros (EUR 1.286.300) pour le porter de sa valeur actuelle de huit millions deux cent dix-sept mille deux cent soixante-quinze Euros (8.217.275) à six millions neuf cent trente mille neuf cent soixante-quinze Euros (6.930.975) par l'annulation de cinquante-et-un mille quatre cent cinquante-deux (51.452) parts sociales ordinaires auto détenue avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune, comme suit:

- douze mille huit cent trente-trois (12.833) parts sociales ordinaires de catégorie L;
- quatre mille neuf cent cinquante (4.950) parts sociales ordinaires de catégorie R;
- trente-trois mille six cent soixante-neuf (33.669) parts sociales ordinaires de catégorie S.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire la réserve légale associée aux parts sociales annulées pour un montant total de cent vingt-huit mille six cent trente Euros (EUR 128.630) correspondant à la réserve légale associée aux parts sociales annulées comme suit:

- un montant de trente-deux mille quatre-vingt-deux Euros et cinquante Cents (EUR 32.082,50) associé aux parts sociales ordinaires de catégorie L;
- un montant de douze mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 12.375) associé aux parts sociales ordinaires de catégorie R;
- un montant de quatre-vingt-quatre mille cent soixante-douze Euros et cinquante Cents (EUR 84.172,50) associé aux parts sociales ordinaires de catégorie S.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à six millions neuf cent trente mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 6.930.975) représenté par deux cent soixante-dix-sept mille deux cent trente-neuf (277,239) parts sociales, représentées par:

- trente-trois (33) parts sociales ordinaires de Catégorie A;
- soixante-quinze mille trois cent quatorze (75.314) parts sociales ordinaires de Catégorie K;
- quarante-huit mille huit cent soixante-dix-huit (48.878) parts sociales ordinaires de Catégorie N;
- soixante-douze mille six-cent treize (72.613) parts sociales ordinaires de Catégorie O;
- soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-treize (78.993) parts sociales ordinaires de Catégorie P;
- mille quatre cent huit (1.408) parts sociales ordinaires de Catégorie R.

Toutes d'une valeur de nominale vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique la Société décide d'autoriser tout gérant de la Société à prendre les mesures nécessaires ou incidentes relatives à l'enregistrement de la réduction de capital de la Société ci-dessus dans le registre d'associé de la Société, et à procéder à tout nécessaire paiement à partir de la réserve légale de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Piscione, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05 novembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015190859/138.

(150214495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 169.199.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth October.

Before us Maître Jean-Paul Meyers, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Jacques GRAAS, professionally residing at Luxembourg acting as the representative of the unlimited shareholder and sole manager of Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 169199 (the Company), being, Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 169149 (the General Partner),

pursuant to the resolutions of the General Partner passed on 26 October 2015 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated on 24 May 2012 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations) dated 5 July 2012 n° 1700. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

2. Article 5.5 of the Articles reads as follows:

“Authorisation for the Manager to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) represented by a maximum of 100,000 (one hundred thousand) limited preference shares, which may be divided into different classes, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

(b) Terms of the authorisation

The Manager is authorised, during a period starting on 24 July 2014 and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital by the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of limited shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of limited shares in consideration for a payment in kind or (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new limited shares (for the avoidance of doubt, this means that the maximum aggregate subscribed share capital after use of the full authorised capital shall be EUR 2,100,000 (two million one hundred thousand Euros)).

The Manager is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of limited shares pursuant to the authority granted under this Article 5.5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of limited shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares, which may be issued as redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Companies Act. Such conditions, including in particular, without limitation and, if applicable, the redemption price and the specific conditions of the redemption, shall be based on the “conditions of the preference shares” attached hereto as Annex 1. The Manager may issue an unlimited number of classes of limited shares with different redemption features and/or preferred rights in accordance with the terms set out under such Annex 1.

The final terms of each issuance of limited shares based on this authorised capital clause shall be based on the “pro forma issue terms” attached hereto as Annex 2, which shall be attached to the deed of confirmation relating to the relevant share issuance and be made available at the Company's registered office upon request of any interested party (but, which shall not be incorporated into these Articles).

(c) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase of the share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the Manager under this Article 5.5 and the Manager shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary by way of a deed of confirmation in accordance with the 1915 Law.

Regarding any issuance of limited shares whose conditions are based upon the attached template conditions (Annex 1), the relevant summary conditions of said issuance shall be annexed to the notarial deed of confirmation recording the capital increase, whereas the articles of incorporation shall only mention the newly created shares / share classes and a reference to the relevant summary conditions attached.”

3. Pursuant to the Resolutions and in accordance with article 5.5 of the Articles, the Board inter alia:

(a) notes the term of article 5.5 of the Articles; and

(b) resolves:

(i) to approve, effective as of the payment of the Subscription Price (as defined below), the Capital Increase;

(ii) to accept the subscription to the New Share by the subscriber of the EUR equivalent of GBP 1 (one Pound Sterling) (the Subscription Price) to be paid in cash, based on the foreign exchange rate of GBP 1 (one Pound Sterling) for EUR 1.3898 (one Euro point three eight nine eight Eurocents), published by the European Central Bank on 23 October 2015;

(iii) that the New Share shall be issued as of the time of the payment of the Subscription Price to the Company;

(iv) to note that proper evidence of the payment of the Subscription Price for the New Share by the Subscriber to the Company was provided to the General Partner;

(v) to acknowledge and, to the extent necessary, approve and authorise that the Subscription Price is to be allocated for EUR 1 (one Euro) to the share capital of the Company and for EUR 0.3898 (point three eight nine eight Eurocents) to the share premium account of the Company; and

(vi) that the New Share will be issued in registered form.

(vii) that, once effective, the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of the payment of the Subscription Price be given to the Luxembourg public notary which shows that the Subscription Price is available to the Company so as to allow the Luxembourg public notary to record that the New Share issued to the Subscriber are fully paid-up;

(viii) to authorise and empower with power of substitution any manager of the General Partner, and Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and to any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each acting individually, each one of them acting individually on behalf

of the Company, to appear before a notary public in Luxembourg to register the share capital increase decided under the present resolutions to record the share capital increase decided under the present resolutions as well as the subscription to the New Share and the full payment of the Subscription Price of the New Share, to amend articles 5 and 6.6 of the Articles, and any other article of the Articles necessary to reflect the above resolutions, and the share register accordingly and to do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

4. The New Share has been subscribed by the Subscriber and the Subscription Price had been fully paid by it.

5. The amount of GBP 1 (one Pound Sterling) for EUR 1.3898 (one Euro point three eight nine eight Eurocents), representing the Subscription Price, is therefore at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary who confirm this.

6. In accordance with article 5(b), last paragraph, of the articles of association of the Company, the issue terms of the New Share shall be annexed to this deed of confirmation (without being part of the Trade and Companies Register publication) and be made available to any interested person at the Company's registered office.

7. The issuance of the New Share to the Subscriber and the share capital increase of the Company, as described above, is effective and, consequently, article 5.1 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The share capital is set at EUR 2,000,001 (two million and one Euro), represented by

- 1 (one) unlimited share.

- 1,999,999 (one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) ordinary limited shares, and

- 1 (one) preference share

each such shares having no nominal value). All the shares mentioned above are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly."

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch/Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Jacques GRAAS, résidant professionnellement au Luxembourg agissant en qualité de représentant de l'actionnaire commandité et gérant unique de Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange au Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169199 (la Société), étant Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange au Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169149 (le Gérant Commandité), en vertu des résolutions du Gérant Commandité passées le 26 octobre 2015 (les Résolutions).

Un exemplaire du procès-verbal des Résolutions paraphé ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil d'Administration en vertu des Résolutions, requiert le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1. Que la Société a été constituée le 24 mai 2012 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, résidant alors à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1700 du 5 juillet 2012. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés (les Statuts).

2. Que l'article 5.5 des Statuts est libellé comme suit:

«Autorisation pour le Gérant d'augmenter le capital

(a) Montant de l'autorisation

La capital autorisé de la Société est fixé à un montant de 100.000 EUR (cent mille Euros), représenté par un maximum de 100.000 (cent mille) actions de commanditaire, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 24 juillet 2015 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions de commanditaire en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions de commanditaire en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime

d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions de commanditaire (afin d'éviter tout doute, cela signifie que le capital social souscrit total sera de 2.100.000 EUR (deux millions cent mille Euros) après l'utilisation de l'intégralité du capital autorisé).

Le Gérant est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions de commanditaire conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions de commanditaire, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, et les termes et conditions du paiement pour les actions, qui peuvent être émises en tant qu'actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915. De telles conditions, incluant en particulier sans limitation et si cela est applicable, le prix de rachat et les conditions spécifiques de rachat, sont basées sur les conditions des actions préférentielles attachées en Annexe 1. Le Gérant peut émettre un nombre illimité de classes d'actions de commanditaires aux caractéristiques de rachat différentes et/ou des droits préférentiels en vertu des conditions énoncées sous cette Annexe 1.

Les conditions définitives de chaque émission d'actions de commanditaire sur base de ce capital autorisé seront basées sur les «conditions d'émission pro forma» annexées à la présente comme Annexe 2, qui seront attachées à l'acte de constatation de l'augmentation de capital relatif à chaque émission d'actions respective et seront disponibles au siège social de la Société à la demande de chaque partie intéressée (mais qui ne seront pas incluses dans les Statuts).

(c) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant conformément à l'Article 5.5, et le Gérant prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts par devant un notaire au moyen d'un acte de confirmation conformément à la Loi de 1915.

Concernant toute émission d'actions de commanditaire dont les conditions sont basées sur les conditions modèle attachées (Annexe 1), le résumé des conditions pertinentes de ladite émission est annexé à l'acte notarié de confirmation enregistrant l'augmentation de capital, alors que les statuts mentionnent uniquement les actions nouvellement créées/ actions de classe et une référence aux conditions modèle attachées.»

3. Conformément aux Résolutions et à l'article 5.5 des Statuts, le Conseil d'Administration, entre autres:

(a) prend acte des dispositions de l'article 5.5 des Statuts; et

(b) décide:

(i) d'approuver, à compter du paiement du Prix de Souscription (tel que défini ci-dessous) l'augmentation du capital social;

(ii) d'accepter la souscription à la Nouvelle Action par le Souscripteur pour un prix de souscription de 1,3898 EUR (un euro virgule trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) (le Prix de Souscription), taux EUR équivalent à 1 GBP (une Livre Sterling) publié par la Banque Centrale Européenne le 23 octobre 2015, devant être payé en numéraire;

(iii) que la Nouvelle Action sera émise au moment du paiement du Prix de Souscription à la Société;

(iv) de noter que la preuve du paiement du Prix de Souscription correspondant à la Nouvelle Action par le Souscripteur, sur le compte en banque de la Société sera présentée au Gérant Commandité;

(v) de constater que le Prix de Souscription sera alloué pour 1 EUR (un euro) au capital social et pour 0,3898 EUR (zéro euro virgule trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) à la prime d'émission;

(vi) que la Nouvelle Action sera émise sous forme nominative;

(vii) que, dès qu'elle sera mise en oeuvre, l'augmentation de capital social sera constatée au moyen d'un acte notarié à l'occasion duquel, entre autres, une preuve du paiement du Montant de Souscription sera présentée au notaire luxembourgeois, attestant que le Montant de Souscription est disponible pour la Société, de façon à permettre au notaire luxembourgeois de constater que la Nouvelle Action émise en faveur du Souscripteur, a été entièrement payée au moyen d'un paiement en numéraires à la Société;

(viii) de donner pouvoir, avec faculté de substitution, à tout gérant du Gérant Commandité et Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement, afin de se présenter devant un notaire à Luxembourg pour constater l'augmentation de capital social décidée dans les présentes résolutions ainsi que la souscription à la Nouvelle Action et le paiement intégral du Prix de Souscription, de modifier les Statuts ainsi que le registre d'actionnaires afin de refléter ces changements, et de procéder à tous actes nécessaires ou utiles y afférant.

4. La Nouvelle Action a été souscrite par le Souscripteur et le Prix de Souscription a été payé intégralement par lui.

5. Le montant de 1 GBP (une Livre Sterling) pour 1,3898 EUR (un euro virgule trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit), représentant le Prix de Souscription, est par conséquent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant, qui le confirme.

6. Conformément à l'article 5.5(b), dernier paragraphe, des statuts de la Société, les conditions d'émissions de la Nouvelle Action seront annexées à cet acte de constatation de l'augmentation (mais ne seront pas incluses dans la publication au Registre du Commerce) et seront disponibles au siège social de la Société à la demande de chaque partie intéressée.

7. L'émission de la Nouvelle Action au Souscripteur, et l'augmentation de capital social de la Société, telle que décrite ci-dessus, est effective et, par conséquent, l'article 5.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 2.000.001 EUR (deux millions un Euros), représenté par

- 1 (une) action de commandité sans valeur nominale,
- 1.999.999 (un million neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires de commanditaire,
- 1 (une) action préférentielle

chacune de ces actions n'ayant pas de valeur nominale. Toutes les actions sont collectivement dénommées les actions et le terme d'actionnaire doit être interprété de manière correspondante.»

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après avoir été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, statut et lieu de résidence, le présent acte a été signé par le notaire et la personne comparante.

Signé: Jacques GRAAS, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 novembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015190841/217.

(150214345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Development Finnish Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.125.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of November,
Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development Finnish Feeder III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated of 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1040 of 18 May 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.125 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 07 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2568 of 22 September 2015,

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 30 September 2015, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at ninety-two thousand nine hundred seventy euro (EUR 92,970.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and thirty-four thousand eight hundred sixty-four (34,864) class Y series 1 shares (the "Class Y Series 1 Shares"), and fifty-eight thousand one hundred five (58,105) class Y series 2 shares (the "Class Y Series 2 Shares"), which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at eighty million euro (EUR 80,000,000.-) divided into one (1) Class Z Share, and seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (79,999,999) Class Y Shares of whatever Series. Each authorised share of each

class having a nominal value of one euro (EUR 1,-). and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 30 September 2015, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 15 October 2015, an increase of the issued share capital by an amount of two thousand eight hundred fifty-five euro (EUR 2,855.-) in order to raise the issued share capital to the amount of ninety-five thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 95,825.-) by the creation of (i) one thousand seventy-one (1,071) Class Y Series 1 Shares and one thousand seven hundred eighty-four (1,784) Class Y Series 2 Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 30 September 2015, has accepted subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 15 October 2015, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of twenty-five thousand six hundred ninety-five euro (EUR 25,695.-) as follows:

- The State Pension Fund (VER), an off-budget state fund governed by the laws of Finland, having its registered office at Mikonkatu 15A, FI-00100 Helsinki (Finland): one thousand seventy-one (1,071) new Class Y Series 1 Shares, at a total issue price of ten thousand seven hundred ten euro (EUR 10,710.-) including a share premium in the aggregate amount of nine thousand six hundred thirty-nine euro (EUR 9,639.-);

- Keva, an independent public company governed by the laws of Finland, having its registered office at Unioninkatu 43, FI-00170 Helsinki (Finland): one thousand seven hundred eighty-four (1,784) new Class Y Series 2 Shares, at a total issue price of seventeen thousand eight hundred forty euro (EUR 17,840.-) including a share premium in the aggregate amount of sixteen thousand fifty-six euro (EUR 16,056.-);

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 14 October 2015, so that the total amount of twenty-eight thousand five hundred fifty euro (EUR 28,550.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of twenty-five thousand six hundred ninety-five euro (EUR 25,695.-), has been on 14 October 2015 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 14 October 2015, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at ninety-five thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 95,825.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, thirty-five thousand nine hundred thirty-five (35,935) class Y series 1 shares (the "Class Y Series 1 Shares"), and fifty-nine thousand eight hundred eighty-nine (59,889) class Y series 2 shares (the "Class Y Series 2 Shares") which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq novembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development Finnish Feeder III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse

Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1040, en date du 18 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.125 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 07 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2568 du 22 septembre 2015,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 30 septembre 2015, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre vingt douze mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 92.970,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, trente-quatre mille huit cent soixante-quatre (34.864) actions de catégorie Y série 1 (les «Actions de Catégorie Y Série 1»), et cinquante-huit mille cent cinq (58.105) actions de catégorie Y série 2 (les «Actions de Catégorie Y Série 2»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quatre vingt millions d'euros (EUR 80.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie Z, et soixante dix-neuf millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (79,999.999,-) Actions de Catégorie Y toute série confondue. Chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 30 septembre 2015, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 15 octobre 2015, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 2.855,-) en vue de porter le capital social souscrit à quatre vingt quinze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 95.825,-) par la création et l'émission de (i) mille soixante et onze (1.071) Actions de Catégorie Y Série 1 et (ii) mille sept cent quatre vingt quatre (1.784) Actions de Catégorie Y Série 2 (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 30 septembre 2015, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 15 octobre 2015, la souscription des Nouvelles Actions, ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-cinq mille six cent quatre vingt quinze euros (EUR 25.695,-), comme suit:

- The State Pension Fund (VER), un fonds d'état hors-budget (an off-budget state fund) régie par les lois de Finlande, ayant son siège social à Mikonkatu 15A, FI-00100 Helsinki (Finlande): mille soixante et onze (1.071) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 1, à un prix d'émission total de dix mille sept cent dix euros (EUR 10.710,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de neuf mille six cent trente-neuf euros (EUR 9.639,-);

- Keva, une société anonyme indépendante régie par les lois de Finlande, ayant son siège social à 43 Unioninkatu, FI-00170 Helsinki (Finlande): mille sept cent quatre vingt quatre (1.784) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 2, à un prix d'émission total de dix-sept mille huit cent quarante euros (EUR 17.840,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de seize mille cinquante-six euros (EUR 16.056,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission et les primes de compensation, par des versements en numéraire à la Société le 14 octobre 2015, de sorte que la somme de vingt-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 28.550,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de vingt-cinq mille six cent quatre vingt quinze euros (EUR 25.695,-), se trouvait le 14 octobre 2015 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 14 octobre 2015, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à quatre vingt quinze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 95.825,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, trente-cinq mille neuf cent trente-cinq (35.935) actions de catégorie Y série 1 (les «Actions de Catégorie Y Série 1»), et cinquante-neuf mille huit cent quatre vingt neuf (59.889) actions de catégorie Y série 2 (les «Actions de Catégorie Y Série 2»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35360. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190881/167.

(150214436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

AZ Patrimonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 201.712.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le treize novembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Didier REITER, consultant, né le 30 septembre 1974 à Malmédy, Belgique, demeurant professionnement à L-9964 Huldange, 3, Op der Schmëtt.

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Dure - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur, et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «AZ PATRIMONIA Sàrl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Troisvierges.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation et elle le pourra notamment avec un établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-€).

La propriété des parts sociales résulte des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Par contre, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de refus de cession, les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Une cession de parts n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérant est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Didier REITER, prénommé, cent vingt-quatre parts sociales	124
Total des parts: cent vingt-quatre parts	124

Toutes les parts ont été intégralement libérées en nature par Monsieur Didier REITER, préqualifié, par l'apport de cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, qu'il possède dans la société anonyme PATRIMOINE CONSULT, R.C.S Luxembourg B 129.931, avec siège social à L-9964 Huldange, 3, Op Schmëtt.

Les associés déclarent, sur base du bilan au 31 décembre 2014 approuvé par l'assemblée, que les cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune correspondent au capital déjà libéré de EUR 27.000,-.

Du montant de vingt-sept mille euros (EUR 27.000,-) un montant de douze mille quatre cents (EUR 12.400,-) est affecté au capital, le solde, soit quatorze mille six cents euros (EUR 14.600,-) étant affecté à un compte courant associé.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9964 Huldange, 3, Op Schmëtt.
- 2.- Le nombre de gérant est fixé à un.
- 3.- L'associé unique désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Didier REITER, préqualifié.
- 4.- La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Reiter D., Joëlle Schwachtgen

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190758/123.

(150214061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

A.I.B. (Associated Insurance Brokers) Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 4, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 201.730.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Benoît CAMERLYNCK, employé, né le 24 décembre 1965 à Poperinge, Belgique, demeurant à 111, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange,

2.- Intemia S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.099, ici valablement

représentée par son gérant unique, Monsieur Geoffroy VAN ROSSEM, gérant de sociétés, né le 19 juin 1972 à Ottignies (B) demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 4, rue Michel Rodange;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par le présente et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «A.I.B. (Associated Insurance Brokers) Luxembourg S.A.» (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet, par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, le courtage, le conseil, la gestion et la représentation dans toutes les branches d'assurances.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer ayant un objet identique, analogue ou complémentaire au sien.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent dix euros (EUR 110,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Cession d'actions

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires.

Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les 30 jours après la notification qu'une telle cession est projetée, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

III. Assemblées générales des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de mars à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courriel ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires disposant d'un droit de vote, présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs de chaque type seront proposés par les actionnaires détenteurs du même type d'Actions.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par courriel, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par courriel ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur délégué (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier novembre de chaque année et se terminera le trente et un octobre de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 octobre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier administrateur délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires à tenir immédiatement après la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites par les fondateurs comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant libéré en EUR
1.- Monsieur Benoît CAMERLYNCK	250	27.500,-
2.- Intemia S.à r.l.	250	27.500,-
Total:	500	55.000,-

Toutes les actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs moyennant versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est établie à L-2430 Luxembourg, 4, rue Michel Rodange.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - 1.- Monsieur Benoît CAMERLYNCK, employé, né le 24 décembre 1965 à Poperinge, Belgique, demeurant à 111, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange,
 - 2.- Monsieur Geoffroy VAN ROSSEM, courtier d'assurances, né le 19 juin 1972 à Ottignies, Belgique, demeurant professionnellement à 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
 - 3.- Monsieur Philippe LEONARD, expert international assurance-vie, né le 23 mai 1965 à Strasbourg, France, demeurant à 22, boulevard Louis Loucheur, F-92150 Suresnes, France
 4. - AUDITEX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91.559, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Benoît CAMERLYNCK, comme président du conseil d'administration.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Geoffroy VAN ROSSEM, aux fonctions d'Administrateur délégué de la Société, lequel peut dans le cadre de la gestion journalière, engager la société par sa seule signature, jusqu'à un engagement ne dépassant pas le seuil de cinq cents euros (500,- EUR).
7. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.300,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Benoît CAMERLYNCK, Geoffroy VAN ROSSEM, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 novembre 2015. Relation GAC/2015/10176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015190687/260.

(150214400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Kif Logo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.726.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KIF INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 200708,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name KIF LOGO S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, or any type of partnership, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company (including its partners). It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person (including its partners).

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4 Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

4.3 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares and transfer of shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The Company may have one (1) or several partners, with a maximum of forty (40) partners.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the partners shall not cause the dissolution of the Company. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company

6.5 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.6 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.7 In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the surviving partners at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof another manager as his proxy.

9.5 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

9.6 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

9.7 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such

resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. In case of tie chairman should not have a casting vote.

9.8 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.

Art. 10. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, or by the joint signature of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager

Art. 11. Representation.

11.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

11.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

11.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

13.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital. The partners may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

14.4 In the case of a sole partner, such partner shall exercise the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of partners" shall be construed as a reference to the sole partner, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of partners shall be exercised by the sole partner.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partners before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, KIF INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twenty thousand (20,000) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as category A manager of the Company for an indefinite period:

- Mrs Aizada ZHUNISBEKOVA, Investment Manager, born on 29.03.1980 in Kazakhstan, residing professionally at Dostyk 18, BC "Moscow", 16th floor, 010000, Astana, Kazakhstan;

The following persons are appointed as category B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Candice DE BONI, employee, born on 31.12.1973 in Strasbourg (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

- Mr Raphaël TSHILUMBA, employee, born on 20.05.1965 in Kinshasa (Democratic Republic of Congo), residing professionally at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KIF INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 200708,

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination KIF LOGO S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes ou tout type de partnership, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

4.3 La société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après), de la société statuant comme en matière de modification des Statuts.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales et transfert de parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 La société pourra avoir un (1) ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les créanciers, les ayants-droits et les héritiers ne pourront en aucun cas apposer des scellés sur les actifs ou documents de la Société.

6.5 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.7 En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quart (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant soit par écrit, soit par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication, une copie de la nomination étant une preuve suffisante de la nomination d'un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance pourra élire parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

9.6 Le président, s'il est élu, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

9.7 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, celle du président n'est pas prépondérante.

9.8 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 10. Procès-verbaux du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance devront être signés par le président, s'il est élu ou en son absence par le président pro tempore, ou conjointement par un gérant de classe A avec un gérant de classe B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, s'il y en a un, ou par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Les associés pourront décider de changer la nationalité de la société uniquement par décision unanime.

14.4 Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé pourra exercer tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la section XII de la Loi et de ces Statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'Assemblée Générale des Associés» devrait être interprétée comme une référence à l'associé unique, en fonction du contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Alors, l'associé unique, KIF INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les vingt mille (20.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Aizada ZHUNISBEKOVA, Investment manager, née le 29.03.1980, au Kazakhstan, demeurant professionnellement à Dostyk 18, BC "Moscow", 16th floor, 010000, Astana, Kazakhstan;

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Candice DE BONI, née le 31.12.1973 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

- Monsieur Raphaël TSHILUMBA, né le 20.05.1965 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 novembre 2015. 2LAC/2015/25931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191121/469.

(150214337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Hipoteca XXXVIII Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 201.744.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of November.

Before Us Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CL IV REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3009141, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Monsieur Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hipoteca XXXVIII Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing,

by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
CL IV REO (Offshore) LLC	12,500	12,500.-
TOTAL	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting of shareholders

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Mrs. Julie K. Braun, manager, born on 1st January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402.

- Mr. Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Maqboolali Mohamed, manager, born on 15th July 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at 15 Sackville Street, London W1S 3DJ United Kingdom.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

CL IV REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3009141, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hipoteca XXXVIII Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise

que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment sous forme de conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à

la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libérées les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
CL IV REO (Offshore) LLC	12.500	12.500,-
TOTAL	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Madame Julie K. Braun, manager, née le 1^{er} janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402.

- Monsieur Hervé Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

- Monsieur Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ Royaume-Uni.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26347. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191033/440.

(150214673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Luxlion Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 201.715.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, a notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

LANDFARM AND TRADING INVESTMENTS LIMITED, a Business Company incorporated in the British Virgin Islands on 30 March 2015, with BVI BC number 1868231 and with registered seat at Drake Chambers of Drake Chambers, P.O. Box 3321, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by virtue of a proxy to Mr David Luksenburg, with professional address at Luxembourg, given in Chyprus, on 06 October 2015;

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Name - Registered Office - Duration - Purpose - Share Capital

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of the name of Luxlion Investment S.A. (hereafter the "Corporation").

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Corporation may be transferred temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporarily measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may carry out any commercial and/or financial operations pertaining to any direct or indirect acquisitions of real estate or movable property

The Corporation may use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or leasing of real estate either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate. In particular, the Corporation may hold directly or indirectly shares in companies and participations in any other legal entities in whatever form either based in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, with the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate assets including real estate assets located abroad.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks. The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the Corporation is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares all with a par value of one hundred Euro (EUR 100) per share.

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The Corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares. The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Management - Supervision

Art. 6. The Corporation shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and until their successors are elected and take up their functions. A director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 7. The Board of directors possesses the widest powers to manage the business of the Corporation and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Corporation, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

Art. 8. The Board of directors must appoint a chairperson from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board of directors.

The Board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues. The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The Board of directors is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Corporation in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or no. The first delegate might be appointed by the extraordinary meeting of the shareholders right after the incorporation of the Corporation.

Art. 10. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting of shareholders, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

Annual Accounts - General meetings of shareholders

Art. 12. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

Art. 13. The general meetings of shareholders shall be called according to provisions as required by law. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication. The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder. Each share is entitled to one vote.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting of shareholders shall determine the appropriation and distribution of net profits. The Board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 16. The annual general meeting of shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting, on the fourth Tuesday of the month June at 11.00 a.m. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held exceptionally on 09 May 2017.

Subscription and Payment

All three hundred and ten (310) shares have been subscribed by "LANDFARM AND TRADING INVESTMENTS LIMITED", abovementioned, in its capacity as sole shareholder.

All such shares have been entirely paid-in cash so that the aggregate amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Corporation or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Mr David Luksenburg, Director, with professional address at 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- ADT Services, a private limited company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B194.890, with its registered seat at 2, Place de Strasbourg, L-2562

Luxembourg, and which will be validly represented by Mr Dominique Audia, born on 16 March 1965 in Metz (France) and with professional address at 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg;

- Atdomco S.à.r.l., a private limited company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B177232, with its registered seat at 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, and which will be validly represented by Mr Dominique Audia, previously named.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of statutory auditor and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- FCS Services, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B186.493 and having its registered office at 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LANDFARM AND TRADING INVESTMENTS LIMITED, une société commerciale constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 1868231 avec son siège sociale à Drake Chambers de Drake Chambers, boîte postale 3321, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques ici représenté par Monsieur David Luksenburg, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chypres, le 06 octobre 2015.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet – Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Luxlion Investment S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basées soit à Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans raison et/ou remplacé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de mort, de mise à la retraite ou pour tout autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un administrateur qui occupera le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Exceptionnellement le premier délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires consécutive à la constitution.

Art. 10. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale des actionnaires. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le quatrième mardi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu exceptionnellement le 09 mai 2017.

Souscription et libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société «LANDFARM AND TRADING INVESTMENTS LIMITED», préqualifiée, en sa qualité d'actionnaire unique.

Ces mêmes actions ont toutes été intégralement libérées au moyen d'apport en numéraire, de sorte que la somme totale de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Monsieur David Luksenburg, Administrateur, né à Liège (Belgique), le 28 janvier 1981, avec adresse professionnelle au 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg;

- ADT Services, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B194.890, avec son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, qui sera valablement représentée par Monsieur Dominique Audia, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg;

- Atdomco S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B177232, avec son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, qui sera valablement représentée par Monsieur Dominique Audia, prénommé.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- FCS Services, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.493 et ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. LUKSENBURG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 novembre 2015. Relation: EAC/2015/27270. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015191141/317.

(150214120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Eagle Opportunities S.C.S., Société en Commandite simple (en liquidation).

Siège social: L-4441 Soleuvre, 197, rue Metzlerlach.

R.C.S. Luxembourg B 192.250.

Résolutions de l'associé gérant commanditaire et de l'associé commandité fondateur

En l'an deux mille quinze, le vingt - trois octobre,

European Growth Consulting S.à r.l., constituée et existant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg décembre sous le numéro B.189994, («l'associé gérant commanditaire»), ici représentée par Jörg Flohr agissant en sa qualité de gérants de la société ci-avant avec pouvoir de seule signature.

et

Eagle Capital S.à r.l., constituée et existant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B.189989, («l'associé commandité fondateur»), ici représenté par Madame Kim Mathekowitsch, agissant en sa qualité de gérants de la société ci-avant avec pouvoir de seule signature.

Eagle Capital S.à r.l. étant le gérants de la société «Eagle Opportunities S.C.S.», une société en commandite simple (la «Société») de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 197, rue Metzlerlach, L-4441 Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192250 constituée en date du 25 Septembre 2014 et ayant un capital souscrit de EUR 100.

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors.

La Société fut mise en liquidation suivant une résolution prise le 24 août 2015.

Le Gérant Associé Commandité de la Société précise que, conformément à l'article 19 de l'accord de partenariat, la résolution sera adoptée lors de 75 %. Sur la base des suffrages exprimés, les parties comparantes, représentant le gérant de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de dissoudre la société avec effet à compter du 24 Août 2015 et d'ouvrir la liquidation. Cette résolution a été prise à 100% en faveur. Suite à cette résolution et en conformité à l'article 19 de l'accord de partenariat, qui stipule que la dissolution de la société en commandite simple sera effectuée par le commandité qui deviendra donc le liquidateur de la Société. La Société sera donc dissoute et le commandité deviendra le liquidateur de la Société.

Ces résolutions ont été approuvées avec 100 % des voix en faveur.

European Growth Consulting S.à r.l. / Eagle Capital S.à r.l. / Jörg Flohr / Kim Mathekowitsch

L'associé commanditaire / L'associé commandité / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015190161/33.

(150212621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.
